

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2020-133

**RECOUVREMENT DES CREANCES
CREANCES IRRECOUVRABLES ET
ADMISSIONS EN NON VALEUR
POUR L'EXERCICE 2020**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 octobre 2020 et affichée le 27 octobre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **7 2 NOV 2020**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 novembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi trois novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Zakaria Ali (par M. Fayzal Ahmed Vali), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel), M. Didier Amachalla (par M. Jean-Claude Adois), Mme Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme Pamela Trécasse (par Mme Jasmine Béton).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....
.....

Affaire n°2020-133

RECouvreMENT DES CREANCES

**CREANCES IRRECOUVRABLES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR
L'EXERCICE 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'article L332-5 du code de la consommation modifié par l'ordonnance 2016-301 du 14/03/2016 et les articles L741-1 et L 741-2 qui prévoient que, lorsque la commission de surendettement recommande un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, le jugement du tribunal d'instance confère force exécutoire auxdites recommandations ;

Vu les listes n° 182300213, 182700213 et 182500213, en date du 16/10/2020, présentées par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Economie – Tourisme – Economie sociale et solidaire » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunies le 22 octobre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance le 3 novembre 2020 relatif aux créances irrécouvrables et aux admissions en non valeur pour 2020 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des créances présentées par le Comptable public, pour un montant global de 717,95 €, concernant les titres avec un reste à recouvrer inférieur à 130 € ;

Article 2 : de constater les créances éteintes liées à la disparition des débiteurs, pour un montant de 439 210,91 € ;

Article 3 : de constater les créances éteintes liées aux procédures de traitement de la commission de surendettement, pour un montant de 9 729,81 € ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux inscriptions qui en découlent et à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU